

# Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

## Avec procédure(s) préfectorale(s)

Polluant: Ozone O<sub>3</sub> - Type: Estival

Communiqué du: 09/08/2020 à 11:12

Surveillance et prévision  
de la qualité de l'air

[www.atmo-grandest.eu](http://www.atmo-grandest.eu)



Procédures  
et  
mesures d'urgence

Selon arrêté  
inter préfectoral  
du 24 mai 2017

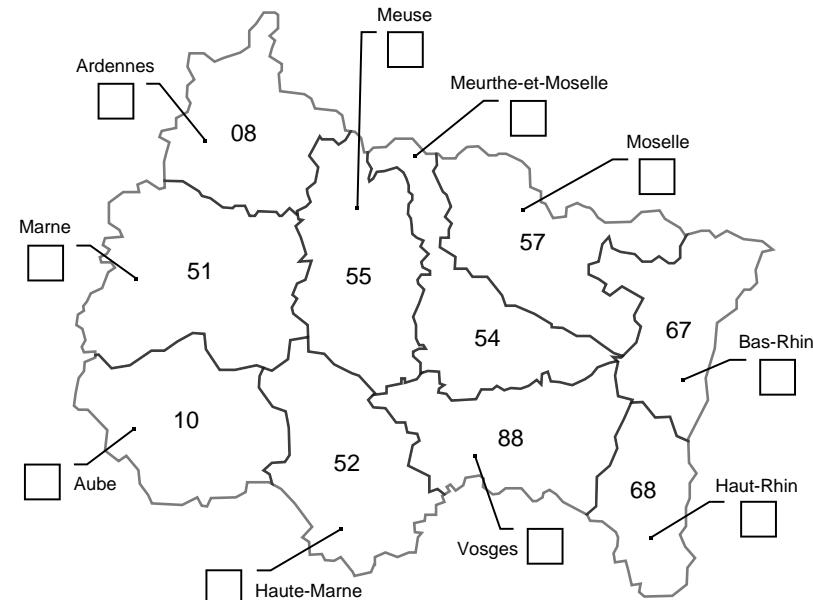
[www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est)



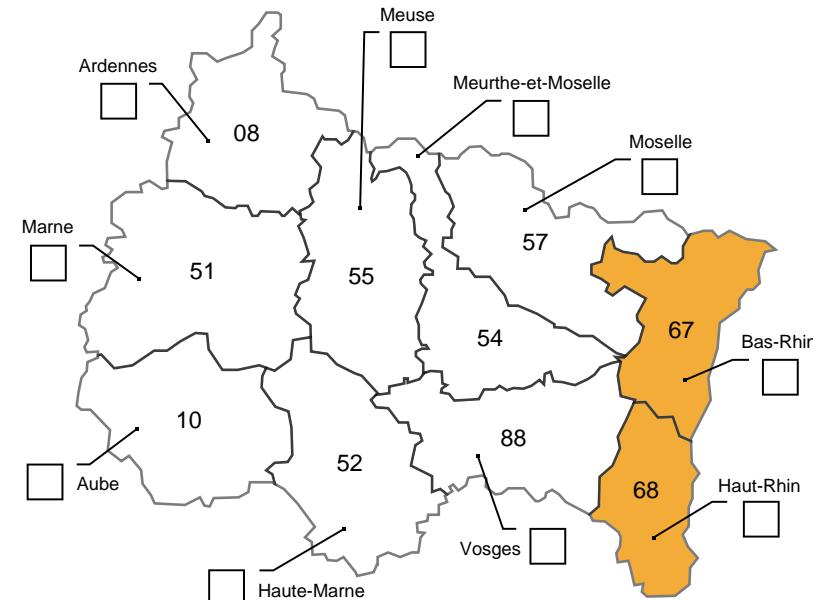
Effets sanitaires

[www.grand-est.ars.sante.fr](http://www.grand-est.ars.sante.fr)

Pour le dimanche 09 août 2020



Pour le lundi 10 août 2020



Procédures préfectorales

Aucune

Information et recommandations

Alerte et niveau d'alerte:

- 1 1er jour de procédure d'alerte
- 2 2ème et 3ème jour de procédure d'alerte
- 3 à partir du 4ème jour de procédure d'alerte

Levée de procédure

## Description épisode

Cet épisode de pollution de type « Estival » lié à l'ozone, d'origine secondaire, formé notamment à partir de composés organiques volatils (COV) et d'oxydes d'azote, provient de la combinaison d'activités humaines (trafic routier, industries, résidentiel,...) et d'un fort rayonnement solaire associé à des températures élevées, voire caniculaires. Les concentrations d'ozone, culminant à des niveaux élevés depuis plusieurs jours sur toute la région, devraient dépasser dès ce lundi 10/08/2020 le seuil d'information sur les départements du Bas Rhin et du Haut Rhin (67/68) du fait de la persistance de conditions atmosphériques très stables sur l'Alsace.

## Evolution et tendance

Selon Météo-France, pour le 11/08/2020, une plus forte nébulosité est envisagée sur l'Alsace dès le début de matinée, voire une survenue possible d'orages en fin de journée. Selon ATMO Grand Est, cette évolution atmosphérique pourrait concourir à une diminution, certes relative, des niveaux d'ozone prévus sur l'Alsace avec possibilité d'une levée des procédures réglementaires associées dès mardi.

# Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Avec procédure(s) préfectorale(s)

Polluant: Ozone O<sub>3</sub> - Type: Estival

Communiqué du: 09/08/2020 à 11:12

## Messages sanitaires à destination des populations vulnérables, des populations sensibles et de la population générale

Pour les départements en procédure d'information et de recommandations ou en procédure d'alerte

### Population cible

#### Populations vulnérables

Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

#### Populations sensibles

Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

#### Population générale

### Messages

Dans tous les cas :

- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

En cas d'épisode de pollution à l'ozone :

- Evitez les sorties durant l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximum ;
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (1) (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.

(1) : activités qui obligent à respirer par la bouche

Dans tous les cas :

- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.

En cas d'épisode de pollution à l'ozone :

- Les activités physiques et sportives intenses (1) (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues.

(1) : activités qui obligent à respirer par la bouche



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Procédures  
et  
mesures d'urgence

Selon arrêté  
inter préfectoral  
du 24 mai 2017

[www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est)



Effets sanitaires

[www.grand-est.ars.sante.fr](http://www.grand-est.ars.sante.fr)

# Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

**Avec procédure(s) préfectorale(s)**

Polluant: Ozone O<sub>3</sub> - Type: Estival

Communiqué du: 09/08/2020 à 11:12

## Recommandations comportementales des préfets pour l'ozone

Industrie	<p>Pour les activités de production : Soyez vigilant sur l'état de vos installations de combustion et sur le bon fonctionnement des dispositifs anti-pollution. Reportez si possible les opérations qui pourraient être à l'origine d'émissions atmosphériques polluantes inhabituelles.</p>
Transport	<p>Évitez l'utilisation de la voiture en solo en recourant aux transports en commun et au covoiturage. Hormis pour les personnes les plus sensibles à la pollution, l'usage du vélo ou la marche à pied ne sont pas déconseillés. Les entreprises et administrations sont invitées à adapter les horaires de travail pour faciliter ces pratiques. Le recours au télétravail est également recommandé. Sur la route, adoptez une conduite souple et modérez votre vitesse. Il est conseillé sur les tronçons limités à plus de 70km/h d'abaisser de 20km/h sa vitesse sans descendre en dessous de 70km/h.</p>
Collectivités	<p>Les collectivités relaient les messages et recommandations.</p>



Procédures  
et  
mesures d'urgence

Selon arrêté  
inter préfectoral  
du 24 mai 2017

[www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est)

Les recommandations précédentes peuvent être renforcées ou rendues obligatoires par la préfecture de département en cas de procédure d'alerte.

## Pour les départements en procédure d'alerte

Les mesures d'urgence sont annoncées par les Préfets des départements concernés.